



Conseil communal

Sainte-Croix

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2020

TABLE DES MATIERES

1.	Membres de la Commission de gestion (ci-après COGES) pour l'année 2020	3
2.	Programme de la semaine de gestion.....	3
3.	Administration, greffe, personnel.....	4
4.	Bourse communale	7
5.	Urbanisme	9
6.	Secteur forêts	11
7.	Secteur bâtiments.....	12
8.	Secteur travaux.....	14
9.	Instruction publique.....	16
10.	Office de la population et sécurité publique	19
11.	Service de défense incendie et de secours.....	20
12.	Services industriels.....	21
13.	O ffice du tourisme – Agence ADNV de Sainte-Croix	21
14.	Entretien avec la Municipalité	23
A.	Avancement des observations et vœux émis par la précédente COGES	23
B.	Bilan de l'avancement du programme de législature 2016-2021	24
C.	Questions encore en suspens	24
15.	Visites	26
16.	Remerciements	26
17.	Observations et vœux	27
18.	Conclusion.....	28

1. MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION (CI-APRÈS COGES) POUR L'ANNÉE 2020

Pour le groupe PS

- Claudia Napoleone
- Moussa Cissé
- Basile Geiser
- Moussa Cissé
- Xavier Veuthey, excusé et remplacé par 1^{er} suppléant
- Eric Jutzet (1^{er} suppléant), en remplacement Xavier Veuthey, excusé
- Stéphane Mermod (2^{ème} suppléant)

Pour le groupe PLR

- Rachel Gueissaz – rapportrice
- Dionisio Baptista
- Jean-Bruno Wettstein
- Philippe Gueissaz (1^{er} suppléant)
- Thierry Magnin (2^{ème} suppléant)

Pour le groupe UDC

- Francesca Biermann
- Jean-René Marguet
- Stefan Bögli (1^{er} suppléant)
- Laurent Buchs (2^{ème} suppléant)

2. PROGRAMME DE LA SEMAINE DE GESTION

Lundi 3 mai	08 :00	Administration, greffe, personnel	C. Roten/S. Champod
	10 :30	Instruction publique	S. Fasola/F. Zadory/J.-M. Brandt
	13:30	Finances	C. Roten/J.-M. Brandt
	15:30	Travail social de proximité	S. Fasola/J.-M. Brandt/M. Soittoux
Mardi 4 mai	8:00	Bâtiments	O. Guignard/J.-F. Gander/J. Lambert
	10:00	Urbanisme/police des constructions	L.-N. Pesenti/J.-F. Gander
	13:30	SDIS	L.-N. Pesenti/C. Roten/J. Eisler (excusé)
	14:30	Forêts/Domaines	L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot
	15:30	Services industriels	L.-N. Pesenti/G. Wyss/D. Verguet (excusé)
Mercredi 5 mai	8:00	Travaux	Y. Pahud/G. Wyss/S. Frey (excusé)
	10:00	Police/OP/Gendarmerie	Y. Pahud/S. Champod/T. Perbet (excusé)/J. Bron
	11:00	Tourisme	Y. Pahud/J. Paillard/L. Hall
	13:30	Questions complémentaires/visites	S. Sinisi/J.-M. Sandoz/S. Frey/Chefs de service + Municipalité
Jeudi 6 mai		Journée libre	
Vendredi 7 mai	08:00	Préparation entretien final	COGES
	09:00	Café croissant	Municipalité, J.-M. Brandt, S. Champod, J.-F. Gander, G. Wyss
	09:15	Entretien final	Municipalité, J.-M. Brandt, S. Champod, J.-F. Gander, G. Wyss
	11:00	Clôture COGES et apéritif dînatoire	COGES

3. ADMINISTRATION, GREFFE, PERSONNEL

Bureau du Conseil – améliorations demandées pour les séances du Conseil :

A la demande de la COGES d'étudier la possibilité de pouvoir projeter les documents étudiés durant la séance, le bureau prend note de cette idée. Elle sera étudiée lorsque le lieu du Conseil sera défini. Des réflexions sont en cours quant à l'aménagement d'une salle pour permettre les futures séances.

À la suite de certains manquements dans diffusion des motions ou postulats déposés lors des derniers Conseils, la COGES demande de définir une procédure qui évite ces désagréments à l'avenir. Au sens du bureau, c'est le postulant ou le motionnaire qui est responsable de diffuser son intervention aux membres du Conseil, soit par un mail auprès de tous les Conseillers, soit via les chefs de groupe. Afin d'éviter des manques d'information envers certains groupes, il est demandé d'utiliser l'adresse commune bureau@conseil-sainte-croix.ch pour envoyer les documents. Cette adresse est redirigée sur les adresses personnelles de tous les membres du bureau, qui pourront le cas échéant, faire part des informations nécessaires à leur groupe respectif.

Fondation des Gittaz – rôle de la Municipalité :

La Fondation, dont le but est d'offrir des logements à loyers modérés, a été créée en 1993 et a repris les actifs et passifs de l'ancienne Société immobilière Bellevue, dans laquelle la Commune de Sainte-Croix avait investi Frs. 500'000.- sous forme de parts sociales. Elle est propriétaire de 5 immeubles d'habitation et de garages sis sur le territoire communal. Les statuts originels de la Fondation, encore actifs à ce jour, stipulent que la présidence est portée par le syndic de la Commune et que quatre représentants communaux siègent également au Conseil de fondation. La Commune de Sainte-Croix est un membre parmi d'autres du Conseil de fondation et n'est pas propriétaire des locaux. Elle n'intervient pas financièrement dans la gestion de la Fondation, ni dans l'entretien de ses biens immobiliers. Des recherches de fonds devront être entreprises par le Conseil de Fondation afin de pouvoir assainir certains immeubles dont l'isolation est obsolète.

Technopôle – stratégie de développement :

Appelé au départ à être un centre de microsoudure, le Technopôle se spécialise actuellement dans l'additif (impression 3D). Le Canton accorde un soutien annuel d'environ Frs. 60'000.-. La nouvelle stratégie de développement (qui est revue tous les trois ans) devrait être validée dans le courant du 2^{ème} semestre 2021. Concernant la seconde parcelle, la Municipalité n'a pas prévu de solliciter de crédits auprès du Conseil pour construire un bâtiment. Il lui semble important de soutenir l'initiative Industrie 21, où plus de 3'000 m² sont disponibles sur un étage complet, plutôt que de réfléchir à un investissement communal propre. La COGES s'étonne que, lors de l'acceptation du préavis pour l'acquisition des parcelles, la Municipalité de l'époque avait présenté l'argument que des entreprises allaient rapidement s'installer or rien n'est fait 5 ans plus tard. La Municipalité souligne que lorsque les communes sont propriétaires du sol et du foncier, le développement de projet est plus facile et permet de pouvoir gérer le type d'entreprises qui désirent s'installer. La Commune soutiendra des projets qui font profiter la communauté et non simplement un dépôt de matériaux ou stockage de véhicules.

Soutien aux sociétés culturelles et sportives :

Toutes les aides et tous les subsides habituels ont été maintenus en 2020, y compris les soutiens demandés pour des manifestations qui n'ont pas pu être organisées. Les soutiens annuels aux sociétés culturelles et sportives locales représentent une dépense élevée au budget. C'est toutefois un

investissement très important pour le bien-être et la stabilité sociale régionale. Quand les sociétés locales sont fermées, les jeunes dépensent leur énergie d'une autre façon, malheureusement pas toujours adéquate et les incivilités augmentent.

Une seule société locale, le Lokomotiv Unihockey a déposé une demande de soutien spécifique à la suite de l'annulation des festivités du 1^{er} août, pour combler le manque à gagner en découlant. Le Cinéma Royal a pu bénéficier d'une aide communale durant la période de fermeture, sous la forme d'achat de billets de cinéma pour le personnel communal (en remplacement du souper de fin d'année) et pour les écoles.

Soutien à l'économie locale :

Différentes formes de soutien ont été poursuivies et/ou mises en place :

- Conjointement avec la SIC, une série de mesures ont été développées : communication privilégiant la consommation locale (affiches, flyers, annonces dans le journal), concours de Noël plus étayé, incitation auprès des entreprises locales à privilégier des bons SIC lors de la distribution de primes au personnel, abandon de certains loyers. L'opération T'es timbré permettait de rappeler la multitude de services à disposition dans la région et la possibilité de trouver tout (ou presque) dans notre Commune. Le retour de cette action est malheureusement inférieur à celui qui était attendu ;
- Un montant transitoire de Frs. 100'000.- a été comptabilisé au 31.12.2020 afin de venir en aide aux entreprises morales ou individuelles qui auraient des difficultés financières, plus particulièrement celles qui n'ont pu bénéficier d'aucune aide COVID. Il n'est pas exclu qu'un tel montant transitoire soit également intégré au budget 2022 pour permettre de faire face aux difficultés financières que certaines entreprises connaîtront sans doute également en 2021 ;
- La Commune consomme au maximum au niveau du marché local dans ses investissements, pour autant que les montants en jeu lui permettent de suivre la procédure de marché public dite « de gré à gré ». Un constat ressort de plusieurs procédures d'adjudication de travaux de plus grande importance : les entreprises locales répondent rarement aux appels d'offre publiés. Certains entrepreneurs se plaignent de la complexité de ces demandes et des difficultés rencontrées pour remplir les documents nécessaires.

Demandes de naturalisation :

Le pic du nombre de naturalisations observé sur le graphique en 2018 découle du changement de lois du 1^{er} janvier 2018, avec une modification des critères d'accessibilité. Les personnes éligibles sous l'ancien régime ont profité de déposer leur demande au 31.12.2017 dernier délai et ces demandes ont été traitées en 2018.

La COGES s'interroge sur les pouvoirs effectifs de la Commission communale de naturalisation. Celle-ci n'est actuellement plus obligatoire au sein des Communes. Il est de la compétence de la Municipalité de se positionner seule sur les demandes reçues et déjà été validées par le Canton. La Commission de naturalisation reste symboliquement importante pour la Commune de Sainte-Croix. Elle permet de privilégier un contact direct entre le requérant et les autorités politiques. Un préavis négatif de la part de la Municipalité ou de la Commission ne remettrait sans doute pas en cause l'avis positif du Canton. La décision finale de naturalisation est du seul ressort de la Confédération.

Statistique des chômeurs :

Les informations relatées sous ce point sont prises sur le site du Canton, il n'y a pas de statistiques des chômeurs tenues à Sainte-Croix. Le taux de chômage a légèrement progressé au dernier trimestre 2020. Il continue d'augmenter de 0,5% au mois de janvier 2021, pour s'établir à 5,8%. Durant le mois de mars, il est en recul de 0,8% pour atteindre 5%. La comparaison peut être faite avec des Communes à taille ou environnement semblable : Chavornay 3,9% ; Grandson 2,8% ; Le Chenit 4,8% ; Vallorbe 6,7% ; Orbe 4,3%.

Archives communales :

A la question de la COGES quant à la possibilité de rendre cet inventaire public, par exemple sur le site internet de la Commune, il a été répondu que l'inventaire a été finalisé mais n'est pas rendu public pour des questions de confidentialité des données. Il est toutefois possible de consulter l'inventaire antérieur à 1961 en ligne, par le biais de la base de données Panorama des Archives cantonales vaudoises, car ces documents ne représentent plus d'intérêt prépondérant.

Concernant la numérisation des documents et la Gestion électronique des documents (GED), des réflexions sont encore en cours, notamment quant aux technologies à utiliser pour ce travail. La société Docuteam a identifié un certain nombre de documents historiques importants à scanner, mais leur fragilité rend la numérisation difficile et onéreuse. Cette réflexion autour de la GED devrait aboutir à l'horizon 2022-2023.

Effectif communal :

Les effectifs sont stables ces dernières années. Ainsi, au 31 décembre de chaque année les effectifs sont les suivants :

2018 : 49,7 EPT

2019 : 50,5 EPT

2020 : 50,8 EPT

Il convient de noter que toutes les procédures se complexifient et demandent de plus en plus de temps et d'énergie pour le traitement des dossiers.

La Commune de Sainte-Croix étant une entreprise formatrice, la COGES s'interroge quant aux difficultés rencontrées avec les apprentis durant cette année COVID. Plusieurs mois durant, l'administration a été fermée et il s'est vite avéré qu'il était difficile de faire travailler des apprentis en télétravail. Jusqu'à la fin du premier semestre, la situation a été assez compliquée du fait que certains apprentis (employé de commerce, stagiaire médiamaticienne) étaient maintenus à domicile. Durant la deuxième vague, il a été décidé de maintenir plus de présentiel pour les jeunes en formation.

Site internet :

Le projet renouvellement du site internet fait partie des objectifs fixés à la stagiaire médiamaticienne. Un préavis sera présenté au Conseil dans le courant de l'année.

Commission Prévention/Sécurité :

Ce groupe de travail est composé de trois représentants de la Municipalité (Cédric Roten, Sylvain Fasola et Yvan Pahud), du chef de poste de la gendarmerie, du directeur des écoles, de l'éducatrice sociale et scolaire, de la travailleuse sociale de proximité. Il permet l'échange plus aisément d'informations entre les divers services, une rapidité de réaction à la suite des incivilités commises et la mise en place d'actions concrètes afin de suivre au mieux les jeunes en difficultés et les remettre rapidement dans le droit chemin. Il convient de rappeler que, entre le dépôt de plainte et la décision de justice, il faut

parfois compter jusqu'à 2 ans de procédures. Temps durant lequel les jeunes peuvent continuer leurs méfaits. Afin d'anticiper les récidives et travailler en amont, la Commission rencontre les familles et les enfants identifiés, afin de permettre une amélioration rapide de la situation.

4. BOURSE COMMUNALE

La COGES a pu débuter l'examen de ce secteur par une présentation générale des comptes 2020 par M. Roten et M. Brandt. Certains thèmes tels que la péréquation financière ont pu être expliqués et abordés de manière plus aisée pour les Conseillers. Nous pouvons retenir les points suivants :

- Alors que le budget 2020 modifié (y compris crédits complémentaires, surcoûts liés à la gestion COVID et aide au SCRMBJV) prévoyait une perte de Frs. 454'260.-, le résultat final de l'exercice 2020 présente un bénéfice de Frs. 176'579.-. Cette situation tient essentiellement à un excédent des revenus sur les charges dû d'une part à la diminution du prix d'achat du gaz (alors que le prix de vente au consommateur est resté inchangé) et d'autre part à une augmentation des recettes fiscales ;
- L'écart des charges et des revenus par rapport au budget initial se situe entre 3,41% pour le premier et 5,48% pour le second. Sur un budget total de Frs. 23 millions, on peut conclure que l'établissement du budget par les différents chefs de service est maîtrisé ;
- Depuis 2017, la Commune a fourni des efforts supplémentaires pour assurer un entretien régulier du patrimoine communal (routes, bâtiments, forêts, réseaux d'énergies...). Ces dépenses régulières permettent de garder le patrimoine en état et évitent de devoir faire appel à de gros investissements par voie de préavis. La situation exceptionnelle due au COVID a ralenti les travaux planifiés en 2020 ;
- Les dépenses par préavis, budgétées à Frs. 5'095'600.- pour l'année écoulée se sont montées dans les faits à Frs. 1'639'162.- (déductions faites des recettes liées). Ce recul des investissements est bien sûr dû à la situation COVID et à l'arrêt de certaines activités, mais également à des procédures plus longues concernant certains projets tels que la salle de gym de la gare ;
- Les bons résultats découlant de cette année particulière ont permis d'effectuer des amortissements complémentaires et surtout de diminuer la dette communale de plus de Frs. 2 millions ;
- Un passif transitoire exceptionnel de Frs. 135'000.- a été comptabilisé au 31.12.2020 pour couvrir les effets de la pandémie COVID 19, réparti comme suit : Frs. 100'000.- destinés à aider l'économie locale et Frs. 35'000.- destinés à soutenir les sociétés locales, culturelles et sportives ;
- L'exercice 2020 se termine sur un bon résultat, meilleur que celui budgétaire et que celui attendu avec le COVID. Nous pouvons nous réjouir d'avoir diminué la dette communale, mais il faut garder à l'esprit que ce résultat découle avant tout d'une impossibilité à effectuer l'entier des investissements projetés. Ces frais sont repoussés aux années prochaines et la situation doit continuer à être suivie de près pour éviter un envol de l'endettement communal. Ce point a également été relevé par la fiduciaire dans son rapport annuel¹.

¹ Rapport de la fiduciaire Fidinter pour l'exercice 2020, Analyse financière – ratios et indicateurs : « Des mesures ont déjà été prises et doivent être encore mises en œuvre pour éviter la péjoration de la marge d'autofinancement et ainsi modérer la hausse de l'endettement communal. Le budget 2021 prévoit un déficit de l'ordre de Chf. 11'300.- et une marge d'autofinancement de Chf. 2.3 millions (arrondi), qui, compte tenu d'investissements prévus de Chf. 6.5 millions, nécessitera une hausse d'emprunts de Chf. 4 millions. La projection de l'endettement communal en 2024, selon le programme d'investissement de la Municipalité, pourrait se rapprocher, voire dépasser, le plafond d'endettement actuel, situé à Chf. 42.5 millions. Ce point doit être revu à la prochaine législature. »

Ralentissement des activités dû au COVID :

Outre la complexification croissante des procédures administratives, des lois plus restrictives et des processus d'adjudication de plus en plus complexes, le COVID a également été un frein à la réalisation de certains investissements communaux (entretien du patrimoine, salle de gym, rénovation de la STEP...). Il est toutefois difficile d'estimer aujourd'hui le retard effectif que vont prendre ces différents travaux. La nouvelle Municipalité va prochainement établir le plan de législature, qui permettra de montrer les étapes importantes à aborder pour les cinq prochaines années.

Péréquation financière :

Qu'en est-il du projet de modification de la péréquation ? Aucune information officielle n'est faite à ce jour. La discussion initiale prévoyait une révision de la péréquation pour 2023, mais le calendrier de renouvellement des autorités communales et cantonales laisse penser que ce délai est trop court et que la péréquation actuelle aura encore cours quelques années. Grâce aux explications données par le boursier communal, les membres de la COGES ont pu prendre pleinement conscience de l'importance de la péréquation pour les finances de notre Commune.

Garderie/UAPE Trolls :

La gestion de la garderie a été difficile en 2020. L'établissement de Sainte-Croix est resté ouvert durant le semi-confinement, afin de pouvoir accueillir les enfants du personnel soignant et des personnes travaillant dans le domaine de l'urgence (pompiers, ambulanciers, ...). Le Canton a remboursé une partie des prestations offertes. Les RHT ont été demandées pour palier au fait que la majorité des employées ont dû rester à la maison, mais ont été refusées. La Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) a octroyé un montant de Frs. 95'000.- pour compenser les frais non couverts. Ainsi le résultat financier de la structure d'accueil n'a pas été trop impacté par la situation COVID.

Compte 710.3659 – dépenses diverses et colonies de vacances :

Lors de l'introduction de la taxe déchets, une aide aux familles sous forme de bons d'achat a été développée. Cela représente env. Frs. 160'000.-, réinjectés dans l'économie locale. Un certain nombre de bons ne sont pas réclamés chaque année (environ Frs. 6'000.- en tout) et durant cette année COVID, ces bons non réclamés ont été redistribués, pour un montant de Frs. 12'900.-, à des organismes d'aide aux personnes dans le besoin, mais également à des gens en difficultés financières.

Compte de bilan n°9146.16.07 – Concept d'affichage (page 36) :

Il reste Frs. 3'863.15 au bilan car les travaux n'étaient pas finalisés au 31.12.2020. Un panneau d'affichage a été installé à la Rue du Jura. Des difficultés ont été rencontrées avec la société Signal lors de l'abandon de la technologie 2G et du passage à la 3G. Signal n'offrait pas de solution pour cette mise à niveau des installations. Une solution a finalement été trouvée et des adaptateurs achetés pour permettre cette modification.

Travail social de proximité :

Le COVID a fortement impacté le travail de Mme Soittox, du fait de la distanciation sociale et de la fermeture des lieux publics, notamment les cafés. Cela a signifié la péjoration de nombreuses situations. 41 personnes sont actuellement suivies de manière régulière, mais cela représente une petite proportion de la population marginalisée.

La TSP a reçu le mandat de la Commune de surveiller la situation des jeunes en difficultés. 2020 ne lui a pas permis de démarrer des actions concrètes, mais des jalons ont déjà été posés : développement de la Commission Prévention/Sécurité, projet de demande de subvention pour du matériel afin de rouvrir la Maison des Jeunes, travail en lien avec l'éducatrice en milieu scolaire. D'autres actions seront menées en 2021 pour identifier les jeunes concernés. Selon Mme Soittoux, la situation à Sainte-Croix n'est pas alarmante, mais il est important de s'en occuper dès maintenant et de mettre en place des actions et des interventions afin d'éviter que cela se péjore.

Durant l'année écoulée, Mme Soittoux a également joué un rôle de coordination des demandes d'aide COVID (pour les commissions ou autres). Cela lui a permis d'élargir son réseau de connaissances, que ce soit parmi les personnes aidées ou parmi les bénévoles qui se sont mobilisés pour aider. Elle a également été à l'écoute des personnes isolées par la pandémie, essentiellement des personnes âgées. Ces contacts perdurent aujourd'hui et sont appelés à continuer à l'avenir.

Du fait de ces nouveaux mandats, la charge de travail est en forte augmentation et le fait de se trouver « isolée » sur le terrain, sans collègue direct, ne simplifie pas les choses. Des liens ont été établis avec des éducateurs de rue présents à Yverdon afin de pouvoir bénéficier d'une collaboration : Mme Soittoux effectue des « patrouilles » sur Yverdon et les assistants d'Yverdon montent également à Sainte-Croix pour effectuer des observations sur le terrain. A terme, cette organisation pourrait faire l'objet d'une convention entre Yverdon et Sainte-Croix pour améliorer encore la prise en charge sur le terrain.

5. URBANISME

Ressources en personnel et organisation du bureau technique :

Les tâches du bureau sont très variées : traitement des demandes de permis de construire, mise à jour du cadastre souterrain, contrôle des projets de fractionnement, délivrance des permis de fouilles et d'occupation du domaine public, mais également police des constructions pour Sainte-Croix et pour d'autres communes à travers le Réseau intercommunal des bureaux techniques. Ces dernières prestations, externes à notre Commune, sont refacturées aux demandeurs soit sur base d'un forfait annuel de Frs. 2.-/habitant pour les demandes « simples », soit avec une facturation de Frs. 100.-/heure pour des dossiers plus complexes, tels que des visites de fin de construction.

L'augmentation du temps de travail due à ces différentes tâches est réelle et les 1.7 EPT du service sont largement occupés. Une réflexion est menée pour introduire dans le futur un barème des taxes pour les différentes prestations faites par le service de l'urbanisme. Ceci permettra de coller au mieux à la réalité du terrain et de définir un règlement clair stipulant les tâches et activités incluses dans l'émolument de base. Le supplément découlant de la non-conformité du projet et/ou de visites de chantier supplémentaires pourrait alors être facturé selon le barème prédéfini. Ce règlement, une fois établi, sera soumis au Conseil communal pour acceptation et entrée en vigueur.

Mise à jour du PGA :

Diverses séances ont été organisées courant 2020 entre la Municipalité, le bureau Team Plus et les membres de la Commission de l'urbanisme pour avancer dans ce dossier de révision. Le calcul du plan de dimensionnement du futur plan d'affectation, basé sur les quotas octroyés par le Canton, a été effectué. Il en résulte que notre Commune se trouve toujours en situation de surdimensionnement des zones à bâtir. Des discussions ont lieu au sein de la Municipalité pour effectuer les choix des zones à « déclasser ». Cela permettra de transmettre un dossier au Canton qui collera le plus possible aux exigences, sans entrer totalement dans le quota cantonal demandé. Cette stratégie permet d'obtenir,

suite à leur réponse, la vision cantonale sur notre région. La réponse du Canton est attendue fin 2021-début 2022 et nécessitera sans doute de retravailler certains points qui seront soulevés. La mise à l'enquête du nouveau PGA devrait pouvoir s'effectuer courant 2023.

Plan directeur des zones d'activités du Nord-vaudois :

Parallèlement à la révision du PGA, le Canton s'est également lancé dans un processus d'identification des zones d'activités. Cette démarche est menée dans notre région par l'ADNV et regroupe 70 communes. Les premières analyses laissent paraître d'ores et déjà un surdimensionnement et une nécessité de réduire les surfaces d'activités de 20 à 40 hectares pour le Nord vaudois. Toute la difficulté sera maintenant de décider dans quelles communes couper quelles surfaces de zones d'activités.

Arrêt du développement du PPA Gare :

Lors de la visite des locaux communaux, nous avons été attentifs à la construction de la halle TRAVYS. Actuellement bloqué suite à la révision de notre PGA et au fait que notre Commune est actuellement en surdimensionnement de ses zones à bâtir, la COGES craint que, même si ce projet pouvait aboutir, il y aurait de grandes difficultés à trouver des investisseurs prêts à s'engager dans la construction de bâtiments d'habitation qui auront pleine vue, d'un côté, sur la halle des locomotives. Sans compter les nuisances sonores et lumineuses lorsque les mécaniciens travailleront dans la halle. La COGES s'étonne que TRAVYS ait décidé de construire cette halle dans la configuration présentée, alors même que la société de transport avait été rendue attentive au projet PPA Gare par la Municipalité. Outre les problèmes d'horaires des transports scolaires, les discussions avec TRAVYS semblent bien difficiles à mener. C'est regrettable pour le développement de notre Commune et de sa mobilité.

Permis d'habiter ou d'utiliser :

Les membres de la COGES sont surpris par le fort taux de dossiers (90% !) qui ne respectent pas toutes les conditions d'octroi dudit permis. Cet état de fait nécessite un surplus de travail important pour les services de l'urbanisme. Les non-conformités portent pour la plus grande partie sur des questions d'importance moyenne, tels que main courante manquante, garde-corps ou hauteur des marches non conformes. Il existe toutefois certaines non-conformités plus conséquentes, telles que le manque de barres de sécurisation en cas de travail sur le toit ou même des cas graves où la construction ne respecte pas les conditions d'octroi du permis de construire (changement d'affectation de la construction, augmentation du volume ou de la surface habitable, non-conformité des surfaces de jour...).

Organisation des visites de la commission communale de salubrité :

Dans le cadre d'une construction ou d'une rénovation, la Commission inspecte le chantier à l'annonce de fin des travaux. Lors de travaux non annoncés à la Commune, la Commission se charge de prendre les renseignements auprès du propriétaire pour connaître la nature des travaux entrepris et lui demander d'effectuer les démarches légales nécessaires.

Les visites concernant la salubrité de logements se font quant à elle essentiellement sur base de dénonciation, que ce soit des voisins ou même parfois du locataire d'un bien. Ces dernières années, la Commune reçoit beaucoup de courriers de personnes en litige avec leur propriétaire sur l'état du logement habité.

DomaHabitare :

Conformément aux observations émises par la COGES en 2018 et 2019, M. Pesenti et M. Gander nous font part des dernières informations dans ce dossier datant déjà de 2015 et comptant à ce jour plus de 90 allers-retours entre les services communaux et la Coopérative. Le délai fixé au 12 mars 2021 pour la présentation d'une mise en conformité du bâtiment a été respecté. Une nouvelle demande de mise à l'enquête a été validée en séance de Municipalité le 3 mai 2021 et la mise à l'enquête publique démarre dès le samedi 8 mai 2021, pour trente jours. Les services de l'urbanisme espèrent que ce projet répondra aux attentes des opposants. Les modifications apportées pour la mise en conformité du bâtiment portent essentiellement sur :

- la toiture : seules les deux arches du toit permettant de protéger la partie technique de l'ascenseur sont maintenues. Le reste du toit devient un toit technique semi-plat avec pose de panneaux solaires ;
- le mur en gabions côté sud parcelle : ce mur de près de 2 mètres sera démolie et transformé en version « escaliers », visuellement plus agréable que le mur actuel.

Sécurité du passage à piétons bas Rue du Tyrol :

Ce passage à piétons soulève souvent les questions de sécurité pour les usagers qui l'empruntent, notamment les élèves qui font le cheminement entre le collège de la Poste et le Centre sportif. M. Gander rappelle que, à la suite de l'étude effectuée par le bureau technique communal et le Bureau de prévention des accidents, ce passage avait été certifié conforme, sauf le fait qu'il manque une zone d'attente pour les piétons du côté de la fontaine et des anciennes toilettes publiques. Ce passage a donc été maintenu en l'état actuellement. Des réflexions sont en cours pour l'aménagement de la Place du Marché, qui découlera du futur assainissement de la Rue du Tyrol. La COGES demande à la Municipalité et au service de l'urbanisme de réfléchir à la sécurisation future de cet axe de cheminement considéré par beaucoup comme dangereux, ainsi que sur la sécurisation du passage piéton devant l'Hôtel de ville.

6. SECTEUR FORÊTS

Organisation du service et parc des véhicules :

Le parc véhicules actuel se compose d'un tracteur et d'un chenillard. Les coûts de fonctionnement ont ainsi été grandement réduits ces cinq dernières années et les travaux nécessitant l'utilisation de machines forestières spécialisées plus coûteuses (tels que les travaux de débardage) sont confiés à des entreprises privées. Le service des forêts se focalise essentiellement sur des activités sylvicoles.

Toilettes mobiles à la Combette verte :

La COGES se réjouit de voir que, pour donner suite aux interventions de Conseillers et au postulat déposé par l'UDC, la mise en place de toilettes mobiles semble donner satisfaction. M. Benoît Margot confirme que les retours des gens croisés sont positifs. Il souligne également que la propreté autour du refuge s'est sensiblement améliorée. L'utilisation des WC mobiles reste quand même assez faible, selon les calculs effectués par la société mandatée pour l'entretien et le nettoyage. En hiver, ces toilettes sont déplacées au bas de la piste éclairée.

Entretien des bancs et places de pic-nic :

L'entretien des places de pic-nic et de leur mobilier touche différents secteurs communaux, ainsi que les sociétés de développement. La durée de vie des éléments varie de cas en cas, la détérioration

n'intervenant pas toujours au même rythme. Il est ainsi difficile de préparer une véritable planification des interventions de contrôle et de réparation. Tous les bancs en bois présents sur le territoire communal ont été référencés en 2020, avec photo et géolocalisation, permettant ainsi de suivre leur entretien lors d'une tournée annuelle. Le grill de la Combette verte ayant été détruit l'année dernière, un nouveau grill est en cours d'élaboration par le responsable du garage communal et sera installé pour cette nouvelle saison estivale.

Patrimoine forestier :

La COGES a interrogé la Municipalité sur sa vision concernant cet important patrimoine régional et son évolution future. Elle confirme qu'elle entend entretenir le patrimoine existant, voire l'agrandir. Pour rappel, plus de 45% du territoire communal est couvert de forêts.

M. Margot souligne que la forêt va fortement évoluer ces prochaines années avec le réchauffement climatique. Il est important d'en assurer un bon entretien pour avoir des forêts suffisamment diversifiées et jeunes pour affronter les défis climatiques futurs. Dans les forêts trop vieilles, il faut s'attendre à connaître ces prochaines années une forte mortalité des essences présentes (épicéas, sapins, hêtres) à cause des fortes sécheresses récurrentes. Il faut s'attendre également à ce que d'autres essences apparaissent dans le futur et dominent progressivement la végétation. Des tests sont menés à différents niveaux pour tenter d'identifier les essences (indigènes et étrangères) qui pourront potentiellement survivre au nouveau climat de nos latitudes. Il est toutefois difficile de mesurer l'adaptabilité possible des essences en place et comment la diversification se fera. Les plantations de nouveaux arbres qui devraient être privilégiés aujourd'hui sont des arbres et des résineux indigènes résistant à la sécheresse, tels le tilleul et le douglas.

Réhabilitation du bâtiment de l'ancien terrain de football de la Gittaz :

Le site est situé sur la zone de captage des eaux de la Société des eaux de La Sagne et est de ce fait protégé. Les risques de pollution à l'hydrocarbure nécessitent d'interdire l'accès aux véhicules. La question de l'avenir de ce site est posée au sein de la Municipalité. Au vu des nombreuses contraintes induites par le classement de ce terrain en zone S2 pour la protection des eaux, il y a peu d'opportunités d'envisager un réel aménagement récréatif sur les lieux. Peut-être faudrait-il envisager de laisser ce terrain retourner à la nature et développer des places de pic-nic ou de loisirs ailleurs sur le territoire communal.

Evolution du marché du bois :

Le marché du bois européen est actuellement sous pression à cause de la reprise du marché de la construction aux USA et de l'instauration de taxes importantes par Trump sur le bois canadien. A la sortie du COVID, la Chine reprend également sa consommation de bois provenant surtout d'Europe. Les prix remontent graduellement mais ils étaient arrivés à un niveau tellement bas en 2020 qu'ils ne sont aujourd'hui pas encore très attractifs : de Frs. 61.-/m³ en 2020, les prix ont augmenté de Frs. 10.-/m³ à ce jour et devraient connaître une hausse similaire d'ici cet été, permettant d'atteindre un prix d'environ Frs. 81.-/m³. Le prix idéal pour la vente du bois est estimé à Frs. 100.-/m³ (prix des années 2008-2009).

7. SECTEUR BÂTIMENTS

Préau du collège de la Poste :

Face à diverses remarques négatives relayées par les membres de la COGES, M. Guignard souligne que les couverts ont été installés à la demande répétée depuis plusieurs années des écoles. Le projet a été

développé dans le but de ne pas dénaturer le bâtiment du Collège de la poste (classé en note 3 au recensement architectural cantonal) et soumis à l'approbation du Département des monuments et sites de Lausanne, ainsi qu'à la Direction des écoles de Sainte-Croix. La hauteur des deux « parasols » installés dépend de la nécessité de pouvoir continuer à effectuer les travaux de déneigement de cette cour qui fait également office de parking hivernal le soir et le week-end (hauteur nécessaire de 1,60 m minimum). Il est rappelé qu'un couvert non fermé ne permet de toute façon pas de protéger totalement les utilisateurs et que, lors de la mise à l'enquête publique, personne n'est venu consulter le dossier ni n'a émis aucune remarque ou observation sur le projet présenté. Les élèves du Collège de la Poste utilisent régulièrement cet abri et les écoles semblent satisfaites du couvert.

Les garde-corps horizontaux ceinturant une partie de la cour sont également interrogés par les membres de la COGES : la disposition de ces barrières façon « échelles » permet aux élèves de s'asseoir dessus et, côté Rue de la Conversion, les risques de chute sont présents. M. Gander informe que cette question a déjà été soulevée au sein des services et qu'une remise aux normes des garde-corps sera prochainement mise au budget de fonctionnement.

Dépréciations sur les bâtiments communaux :

La question se pose de savoir quel est le nombre d'actes de vandalisme recensés par année et le surplus de travail occasionné aux services techniques.

2017 : 2 2018 : 10 2019 : 5 2020 : 16 2021 : 7 à ce jour.

Les dépréciations sont essentiellement des bris de vitres, poubelles cassées, graffitis, tentatives de mise de feu dans les poubelles et une fois un début d'inondation intentionnelle du collège de la Gare. Il y a également eu à déplorer par le passé plusieurs actes de vols par effraction. Par principe, la Municipalité pose plainte pour toute dépréciation constatée. La charge de travail des services techniques suite à ces dépréciations ne doit pas être négligée :

- Partie administrative = 2 à 3 heures de travail par plainte : constatation sur place, photos, chiffrage du montant dégâts/nettoyage, établissement du dossier de plainte et dépôt à la gendarmerie ;
- Partie opérationnelle = 1 à 30 heures par cas : nettoyage, sécurisation du site (vitre cassée, garde-corps endommagé...), remplacement du matériel endommagé. L'effacement des gros tags peuvent prendre jusqu'à 30 heures de travail, effectué par une société spécialisée.

La question de l'identification des auteurs se pose. Des réflexions sont en cours, également pour donner réponse au postulat déposé par l'UDC demandant l'installation de caméras de sécurité en certains lieux. M. Guignard souligne que tous les efforts faits par les services communaux, bien que débouchant sur une augmentation de la charge de travail et de la charge financière, permettent de maintenir l'ordre actuellement.

Suivi énergétique des immeubles, page 65 :

Plusieurs valeurs ont interpellé les membres de la COGES, notamment la consommation de chaleur du local de gym du Château et la consommation d'eau du local de gym La Chaux. À la suite des relevés effectués, les services communaux ont identifié une fuite au niveau d'une chasse d'eau au local de La Chaux. Les travaux de réparation ont depuis été effectués. Le local de gym du Château souffre de problèmes d'isolation. M. Guignard précise que la question des locaux de gym n'est pas facile à gérer car ces locaux communaux (sauf celui de La Sagne, propriété de la société de gym) sont souvent peu utilisés mais nécessitent des travaux réguliers d'entretien et rénovation. La question est posée de l'avenir du local de gym de la poste suite à la construction de la salle de la gare. Les écoles ont émis le

vœu de pouvoir continuer à l'utiliser, mais ce local nécessitera sans doute de gros travaux de rénovation dans le futur.

Chauffage à distance :

La centrale de chauffage pose de nombreux problèmes depuis plusieurs années et la COGES demande si des solutions sont envisagées pour améliorer cette situation. Actuellement, il existe à Sainte-Croix deux réseaux de chauffage :

- le réseau communal de 1971 permettant de chauffer le bâtiment communal, la Conversion, les WC publics, la salle de gym et le collège de la poste, ainsi que le bâtiment Métiers 3. Certaines anciennes conduites sont remplacées, d'autres connaissent parfois des fuites assez importantes. Cette installation pose des problèmes récurrents de gestion et d'entretien. La Commune réfléchit depuis plusieurs années à confier sa gestion à un groupe externe ;
- le réseau du groupe E qui distribue différents bâtiments dans le village, tant communaux que privés.

Des négociations ont été entreprises avec groupe E pour leur transmettre l'exploitation de l'entier du réseau de chauffage à distance. Un préavis sera proposé au Conseil au mois de juin pour effectuer les adaptations nécessaires des interfaces de liaison entre les bâtiments et le système de chauffage, afin de permettre au groupe E de rependre la gestion de l'entier du réseau de chauffage à distance, pour tout le village, pour une durée de 20 ans.

8. SECTEUR TRAVAUX

Déblaiement de la neige et travaux de remise en état :

L'hiver 2020 a connu un fort enneigement et de nombreux jours d'intervention, ce qui a occasionné, comme habituellement des dégâts sur les routes et à leurs abords. Dès le retour du printemps et de conditions atmosphériques, les travaux de remise en état démarrent en premier lieu sur les tronçons cantonaux. Les grilles d'évacuation (970 en tout sur le territoire communal) sont toutes géolocalisées et la tournée de nettoyage se fait durant l'année.

Un constat se dégage depuis plusieurs années : la population est de moins en moins encline à accepter la neige du domaine public sur les parcelles privées (dans les jardins notamment). Cela nécessite de recourir régulièrement à la fraiseuse, de charger la neige sur des camions et de la décharger aux endroits prévus. Ce processus nécessaire va à l'encontre des soucis écologiques et financiers habituels.

Le cheminement scolaire peut parfois être perturbés par les travaux de déneigement (la neige de la route est repoussée sur les trottoirs) et les élèves doivent emprunter la route sans sécurité. Une attention particulière est demandée au service pour s'assurer que ce cheminement puisse être dégagé le mieux possible et sécuriser ainsi le chemin de l'école, surtout pour les plus petits, plus particulièrement sur la route traversant L'Auberson et le long de l'Avenue de Neuchâtel.

Entretien et amélioration du réseau routier :

Le rebouchage sur certaines routes ne tient parfois pas très longtemps et les trous se reforment l'année suivante. Quelles sont les raisons et les solutions à apporter ? Certains quartiers, tel celui de Jaques-Dalcroze, ont une couche d'enrobé trop fine qui ne permet pas au « pansement » déposé sur le trou d'adhérer correctement. La seule réponse à ce problème est de refaire le tapis complet. Une étude sur l'état des routes communales a été menée avec un véhicule muni d'un scanner et a permis d'effectuer un calcul des coûts d'entretien pour le maintien et/ou l'amélioration de nos axes routiers. Le budget 2021 de réfection des routes a ainsi été adapté à ces estimations. La question se

pose souvent concernant les routes au centre village, sous lesquelles se trouvent des services : faut-il faire l'enrobé seul, avec le risque de devoir ouvrir à nouveau en cas de fuites ? Faut-il repousser les travaux de réfection et prévoir un budget plus conséquent englobant la remise en état des tuyaux et canalisations ? Une pesée des intérêts est faite dans chaque cas de figure et certains tronçons, tel Jaques-Dalcroze, seront réenrobés cette année. Pour d'autres, telle la rue du Tyrol où la séparation des eaux n'est pas encore faite, les travaux d'assainissement sont prévus et la route laissée en l'état en attendant.

Gestion des déchets :

2020 n'a pas connu de forte hausse du volume des déchets, contrairement à ce qui aurait pu être craint avec l'utilisation massive des masques, des bouteilles de gel hydroalcoolique et le recours à l'alimentation à l'emporter. Ce dernier point a toutefois fait augmenter le volume de déchets déposés dans les poubelles communales, nécessitant des opérations de vidage plus fréquentes. Les déchets verts sont en augmentation, les personnes semi-confinées ou en télétravail ayant profité de faire plus de travaux de jardinage. Même constat au niveau des encombrants, sans doute suite à des travaux de rangement/réaménagement de certaines habitations. La fréquentation de la déchetterie a fortement augmenté durant cette année, au point qu'il a fallu faire appel aux employés d'autres services communaux pour mettre en place les directives cantonales et gérer l'afflux des utilisateurs et les files d'attente des véhicules sur la route cantonale.

Ecopoints communaux :

Sur le site de la gare, l'installation a été améliorée pour être visuellement plus agréable pour les personnes venant de la gare. Le container à verre (actuellement en verre trié dans des compartiments distincts) va être changé pour partir sur du verre mélangé. Le recyclage se passe tout aussi bien que pour le verre « trié ». Cela évitera qu'un compartiment soit plein et que les gens ne mettent plus dedans, alors que d'autres casiers sont vides. Des remarques sont souvent émises sur des sacs poubelle retrouvés devant les containers dès le samedi matin et posent la question de la planification du vidage des containers. Tous les vendredi après-midi, les containers sont tous vidés. Le samedi matin, on retrouve souvent des sacs posés devant un container plein... alors que ses voisins sont vides. Sans compter les déchets « en vrac » dans des contenants non prévus tels des sacs papier.

Le problème d'incivilités des déchets (sac noir, sac papier, ordures vidées directement dans le container...) est toujours présent, y compris concernant les dépôts sauvages en pleine nature. Certains quartiers plus « sensibles » sont surveillés plus régulièrement par l'entreprise de sécurité mandatée par la Commune. Des enquêtes sont menées pour toutes ces infractions, notamment par l'ASP. Cela prend du temps et ne permet pas toujours d'identifier le coupable.

Les crottes de chiens sont également un fléau dans notre commune, qu'elles soient laissées telles quelles sur les trottoirs ou dans les champs, ou emballées dans les sacs prévus qui se retrouvent lancés au bord des routes et des chemins. Dans le dernier tout-ménage, la Municipalité a publié une annonce pour rappeler les bonnes pratiques aux propriétaires de chiens. La COGES invite la Commune à joindre un courrier pour sensibiliser les propriétaires de chiens lors de l'envoi de la taxe annuelle pour leur animal.

Essais d'extinction de l'éclairage public nocturne :

Les essais ont été menés sur différents quartiers où il existait la possibilité de les mener, à savoir ceux dont la gestion du réseau a été reprise par la Commune et où a été installée une armoire électrique permettant de commander les éclairages. 165 lampadaires ont été éteints durant la phase de test de

00h30 à 5h30. Un sondage mené auprès des habitants montre que moins de 10% des réponses reçues émettaient des avis négatifs. Cette extinction perdure aujourd’hui, de 00h30 à 4h30, permettant aux personnes qui doivent se rendre à la gare pour le premier train de cheminer dans une rue éclairée. Les économies financières sont moindres, mais il s’agit d’une économie énergétique appréciable de 20'000 kW/h par année. A chaque fois que des reprises de réseau seront faites à l’avenir, des réflexions seront menées quant à la possibilité d’étendre cet usage à d’autres quartiers. Pour répondre à une question émise durant la discussion : couper l’éclairage sur les traversées de localité, sur route cantonale, n’est pas permis et pose la question de la sécurité, notamment celle des passages piétons qui ne sont alors plus éclairés.

Horaires d’allumage des lampadaires :

Un conseiller fait remarquer qu’il est fort dommage de faire des économies avec l’extinction nocturne et de voir que certains lampadaires restent allumés trop tard le matin ou s’allument trop tôt le soir. Des études ont été faites par le service et il a été remarqué que certains éclairages ont des problèmes de cellules. Dans certains quartiers, l’armoire électrique devra être refaite pour éviter ces difficultés. La question se pose de savoir s’il faudrait éteindre totalement les lampadaires, voire les supprimer. Ce n’est pas ce qui était initialement demandé et il s’avère que l’éclairage public matinal est quand même utile pour certains utilisateurs et lors d’opérations de déneigement. Des problèmes de réglage des lampadaires rapportés par des habitants du quartier Jaques-Dalcroze seront investigués prochainement par le service des travaux.

9. INSTRUCTION PUBLIQUE

Bilan de l’école à domicile au printemps 2020 :

Une enquête a été réalisée en début d’année scolaire (août 2020), à la demande du Département de l’instruction publique, pour évaluer le niveau des élèves après le confinement. A Sainte-Croix, cela a permis d’identifier 70 élèves en difficultés scolaires dues à la fermeture des écoles du printemps 2020, soit environ 10% de l’effectif. Des allocations cantonales ont permis la mise en place de solutions sous forme soit d’aide standard en classe, soit d’appuis particuliers en dehors du temps scolaire ou durant les périodes de gym/dessins. Cette mesure devrait prendre fin d’ici 1 à 2 semaines car les 360 périodes d’appuis spécifiques mises à disposition par le Canton ont toutes été utilisées.

Les élèves de 11^{ème} Harmos ont connu une fin de scolarité quelque peu facilitée, sans le stresse des examens. Le taux de réussite ou de promotion a ainsi été plus élevé que d’habitude, ceci dans tous les niveaux scolaires. La grande difficulté rencontrée par certains élèves a été de ne pas pouvoir faire toutes les démarches d’approche nécessaires du monde professionnel : certaines entreprises ont été fermées ou faisaient du télétravail et les stages n’ont pas pu être organisés. Cette difficulté est encore présente cette année. Le Canton a toutefois fait des efforts pour les accueillir en mesure de transition s’ils n’avaient pas de place d’apprentissage. Aucun jeune n’est resté sans solution à la sortie de sa scolarité.

Certaines améliorations devraient être apportées si l’école devait faire une nouvelle fois face à cette problématique :

- Trouver une solution pour effectuer le travail sans devoir tout imprimer à la maison car certains élèves n’ont pas accès à des imprimantes ;
- Continuer de développer l’apprentissage de la suite Office à laquelle tous les élèves ont accès dorénavant et permettant un partage plus aisément des documents et l’organisation de meetings informatiques.

La COGES souligne que l'école à domicile semble dans l'ensemble avoir bien fonctionné à Sainte-Croix. Elle remercie le corps enseignant pour son professionnalisme et son adaptabilité à une situation fort peu évidente.

Evolution des prises en charge psychologiques des élèves :

L'école n'est pas tenue informée des prises en charge en psychologie scolaire car les demandes sont faites directement par les parents auprès des services concernés. On sait toutefois que les demandes explosent et Sainte-Croix n'a plus de prise en charge possible pour le moment. Les inquiétudes de la direction se font particulièrement ressentir envers des élèves en situation de mal-être et qui ne se manifestent pas, dont les parents ne demandent pas d'aide. La situation actuelle, pesante et compliquée pour tous, l'est encore plus pour les jeunes, qui ne sont pas armés pour faire face à ces difficultés. A partir du mois de juin 2021, des groupes d'écoute seront mis sur pied par les médiateurs et les psychologues scolaires, permettant d'identifier les cas préoccupants et de déclencher les soutiens nécessaires rapidement.

Recrutement du corps enseignant et impact COVID sur les professeurs :

Le nombre de candidats dépend des matières à enseigner et de l'âge des élèves. Sainte-Croix trouve plus facilement des enseignants pour le primaire (jusqu'à la 8^{ème} Harmos), mais la situation est très variable au secondaire, voire difficile pour l'allemand et le français. Peu d'étudiants sortent de la HEP avec les diplômes correspondants et à choisir entre deux établissements, ils privilégient le plus souvent ceux qui se situent en plaine, plus proches de leur lieu d'habitation.

Avec la situation COVID et l'école à domicile, un certain nombre d'enseignants ont été désarçonnés car ils ont plus de difficulté à utiliser les outils informatiques mis à disposition. Cette situation anxiogène lors de l'enseignement à distance a pu se résorber lors du retour en classe. Il restait toutefois une certaine inquiétude pour les personnes ayant des profils médicaux à risques, mais les mesures mises en place à l'école ont rapidement démontré leur efficacité : il y a eu très peu de personnes positives, que ce soit chez les élèves ou chez les enseignants, et il n'y a pas eu de « cluster » dans les écoles de Sainte-Croix. Pour les adultes, comme pour les élèves, la situation actuelle est morose car chacun aimeraient pouvoir se rencontrer à plus de 10 dans une salle ou profiter de faire des sorties avec des amis ou en famille, mais dans l'ensemble cela se passe bien. Il y a eu à ce jour peu d'absentéisme, voire moins que d'habitude.

Bagarres et incivilités en milieu scolaire :

A la question de savoir si l'école intervient auprès des élèves qui commettent des infractions dans le village, il est rappelé que l'école ne peut pas intervenir sur ce qui se passe en dehors du temps scolaire. Il est clair toutefois que le comportement des élèves difficiles au village est également difficile au sein de l'école et des sanctions sont apportées à ce moment.

En ce qui concerne l'évolution de la situation au sein de l'école de Sainte-Croix, la direction informe qu'il y a toujours des problèmes. La Direction des écoles participe à la Commission Prévention/Sécurité. M. Zadory souligne qu'il s'agit d'une minorité d'élèves, 5-6 individus. La situation est traitée mais reste problématique et interroge sur les moyens à mettre en place. Le but des démarches entreprises est d'identifier, accompagner et aider les familles pour trouver des solutions. Le tout afin de stopper ces comportements inadaptés à l'école et en dehors. L'arrivée de l'éducatrice sociale et scolaire est un atout important dans cette démarche et les mois à venir devraient permettre de tirer un premier bilan quant à l'impact réel de ces actions.

La COGES souligne l'importance de cette prise en charge et de ce suivi mais déplore que ce soit à la Commune et à l'école de faire ces démarches et d'initier le travail qui devrait être dévolu à des assistants sociaux-éducatifs.

A la question de savoir comment se situe Sainte-Croix par rapport au reste du Canton, la réponse est que cette situation se retrouve malheureusement à de nombreux endroits, en ville ou en campagne. Cette situation est exacerbée par la situation sanitaire, qui a un effet cocotte-minute. Une partie de ces jeunes n'ont plus d'exutoire dans le sport ou les activités extra-scolaire car tout est fermé et ils se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans possibilité de « décharger ».

Educatrice sociale et scolaire :

Mme Hilpert a été engagée dès le 1^{er} octobre 2020, à raison de 0,2 EPT. Elle est présente à Sainte-Croix le mardi. Elle fait le lien entre les écoles et les familles. Il n'y a pas eu d'information générale communiquée aux parents car il s'agit d'une mesure spécifique dans le cadre du concept 360 de l'Etat de Vaud, destinée à certains élèves en particulier. Quand les services de Mme Hilpert s'avèrent nécessaires, le doyen et/ou la doyenne prennent contact avec les parents qui doivent donner leur accord car c'est une mesure qui touche également le domaine éducatif et familial. Les premiers retours sont positifs : on se rend compte que cela fonctionne très bien chez les jeunes car les « mauvais plis » ne sont pas encore pris et les premiers conseils/outils donnés aux parents permettent de corriger la situation. Pour les ados, c'est beaucoup plus compliqué, mais au moins le contact est pris et le lien avec les parents perdure.

Patrouilleurs scolaires :

L'effectif actuel est composé de 3 personnes. Il en faudrait idéalement 1 de plus, notamment pour L'Auberson, mais aucune réponse n'a été reçue à la suite de l'annonce publiée. Deux patrouilleuses sont en permanence à Sainte-Croix et une à L'Auberson et/ou dans les transports scolaires. Une personne est également en poste à Bullet mais va bientôt partir à la retraite. Les décalages conséquents (env. 30 min d'attente) entre les horaires des transports scolaires et la sortie des écoles à L'Auberson posent certains problèmes quant à la surveillance des enfants durant ce laps de temps. La patrouilleuse s'en occupe pour éviter les bousculades et chamailleries, mais cela pose la question de son cahier des charges. Les discussions avec TRAVYS pour faire adapter leurs horaires sont quasiment impossibles à mener. L'étude de deux postulats déposés par le PS dernièrement concernant la pose d'un feu de circulation à L'Auberson et l'établissement d'un plan de mobilité scolaire devraient permettre de résoudre une partie des problèmes liés à la sécurité des plus jeunes.

Maison des Jeunes :

Il est regrettable de voir que cette salle, totalement équipée, n'est plus du tout utilisée. Ces locaux, dont les loyers sont payés par la Commune, doivent être à nouveau animés et utilisés. M. Fasola informe la COGES qu'un groupe de 5 élèves de l'EPS Sainte-Croix (soutenus par leurs parents, prêts à les accompagner dans ce projet) se sont annoncés dernièrement pour s'occuper de ce lieu et organiser des mini-discos le mercredi après-midi (et peut-être le samedi après-midi). Il est important que les jeunes de la région puissent avoir un lieu qui leur permette de se réunir et de ne pas « traîner » dans les rues. D'autres projets d'occupation des lieux, notamment par une association proposant des rencontres parents-enfants, sont en cours de discussion. La TSP pourrait également intervenir occasionnellement pour permettre d'ouvrir la discussion avec les jeunes et d'échanger avec eux sur leurs soucis. Le projet de Commission des jeunes était sur le point d'aboutir avant l'arrêt COVID et devrait être remis sur les rails tout prochainement.

Repas de midi pour les élèves de l'extérieur :

Du fait de la situation COVID, il n'a plus été possible pour les élèves de l'EPS Sainte-Croix de pouvoir aller manger soit à l'EMS, soit à la cafétéria du CPNV, soit dans les restaurants de la place. Une solution a été trouvée en équipant la salle du Mont des Cerfs en conséquence et en organisant une surveillance. Cette organisation offre une solution mais n'est pas idéale, notamment concernant l'accès à la salle qui doit se faire par l'intérieur du bâtiment de la Rue Neuve 10. Un projet de passerelle permettant d'accéder à la salle du Mont des Cerfs depuis le parvis de la salle Alexei Jaccard a été porté au budget 2021.

10. OFFICE DE LA POPULATION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Contrôles radar :

L'année 2020 a connu 86 conducteurs dénoncés, contre 226 en 2019. Les infractions sont essentiellement constatées sur l'Avenue de Neuchâtel et l'Avenue des Alpes. Cette baisse semble pouvoir être imputée à la situation COVID (télétravail, fermeture quelques mois de la frontière). Ces résultats sont largement en-dessous de la moyenne cantonale et la Municipalité n'envisage pas à ce jour de prendre des mesures autres que celles déjà mises en place avec les radars pédagogiques. Une proposition est faite de les installer dans de nouveaux quartiers, où les habitants se plaignent de chauffards. Il faut garder à l'esprit que notre région est fortement marquée par le transit agricole et les travaux de déneigement. Des solutions de modération du trafic utilisées dans les villes de plaine (bacs à fleurs, bandes rugueuses...) sont difficilement applicables ici. La COGES estime toutefois que des réflexions devraient être menées pour assurer la sécurité de la route à tous ses usagers.

Contraventions de stationnement :

Le chiffre de 147 contraventions mentionné dans le rapport semble bas. M. Bron explique que ce chiffre s'explique par une mesure COVID instaurée par le Canton qui stipulait l'interdiction de mettre des amendes d'ordre jusqu'à l'été 2020. Il relève également que sa charge de travail ne lui permet pas d'être toujours présent dans les rues pour contrôler les infractions (notamment les voitures parquées sur le trottoir devant la BCV), mais l'engagement du deuxième ASP devrait permettre de remédier à cet état de fait. La Municipalité est attentive à ces infractions et aux plaintes reçues des commerçants.

Police du commerce :

Sur les 73 établissements contrôlés pour le respect des mesures COVID, quelques petites mises au point ont dû être apportées par certains, mais il n'y a pas eu besoin de faire des dénonciations ou des fermetures de commerce. M. Bron souligne que les commerçants ont mis beaucoup de bonne volonté à bien faire ce qui leur était demandé.

Effectifs liés à la sécurité publique :

Bientôt 2 ASP et la nécessité de faire appel aux services d'une société de sécurité : les effectifs et les coûts engendrés sont presque identiques à ceux qui existaient à l'époque de la présence de la police communale, sans pouvoir désormais compter sur une présence policière régulière dans notre région. Quelles sont nos possibilités de discussion avec le Canton pour permettre de revoir cette situation ? M. Pahud rappelle que la loi ne nous permet plus d'avoir une police municipale. C'est la gendarmerie, qui est cantonale, qui assure la sécurité générale sur le territoire vaudois. Il incombe aux Communes, pour combler les manques, d'engager du personnel communal et/ou des sociétés privées. La question est très compliquée à gérer car les communes n'ont pas vraiment leur mot à dire. Toutefois, les contacts sont bons avec la gendarmerie et il y a des possibilités de pouvoir demander plus de présence,

selon les effectifs disponibles et les situations d'intervention. Toutes les décisions sont prises au niveau cantonal et les communes ont peu de leviers pour pouvoir agir dans ces dossiers.

Délinquance juvénile et incivilités :

Ainsi qu'il a déjà été relevé avec d'autres intervenants durant la semaine, M. Pahud souligne que la situation actuelle nécessite d'être prise au sérieux et de d'agir pour éviter une dégradation rapide. Il précise que les événements deviennent de plus en plus violents et débouchent parfois sur des débordements familiaux. La mise en place du groupe de travail Prévention/Sécurité permet de coordonner les acteurs et pouvoir mieux cerner le problème.

11. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS

Système d'alarme ProSDIS :

Le système d'alarme ProSDIS pose quelques problèmes depuis sa mise en place il y a deux ans. C'est un programme cantonal, conçu et réalisé pour les besoins de l'ECA. Il permet de prendre les interventions en charge depuis le déclenchement de l'alarme par la CTA (Centrale d'alarme et d'intervention) jusqu'au processus de facturation. Il permet également de générer les rapports d'intervention permettant d'avoir un suivi de A à Z et un seul lieu de stockage du dossier. Malgré les problèmes rencontrés dans la prise en main du programme, M. Pesenti souligne qu'il donne pour l'heure satisfaction aux utilisateurs. Il va falloir laisser un temps de rodage pour affiner ou développer cette application. Il précise également que ce système informatique permet d'alléger les procédures mais pas la partie administrative, toujours aussi présente.

Recrutement des effectifs :

La baisse des effectifs observée cette année amène à réfléchir sur l'engagement de milice qui perdure à Sainte-Croix depuis plusieurs années. La préoccupation n'est pas nouvelle mais avec 41 sapeurs engagés à ce jour, l'effectif se trouve réduit à son minimum pour pouvoir continuer à faire tourner le service. Il faudrait idéalement 48 sapeurs pour assurer un bon fonctionnement. Plusieurs voies sont envisagées pour permettre le recrutement des effectifs nécessaires :

- Jeunes sapeurs-pompiers (JPS) : des enfants de 10-12 ans qui s'engagent pour découvrir le métier et qui sont un vivier potentiel important pour la relève future. Il se pose toutefois la question de pouvoir trouver suffisamment de moniteurs pour les encadrer et les effectifs des JSP sont actuellement à leur maximum en termes d'accueil et de suivi ;
- Les campagnes annuelles de recrutement : la combinaison recrutement – visite de la caserne/découverte du métier semble être une voie à développer pour intéresser les futures recrues ;
- Réorganisation des cours et des formations : à raison d'en tout cas 2 cours par semaine actuellement, cela peut sans doute décourager des personnes à s'investir en plus de leur vie professionnelle et privée. La possibilité de décharger les agendas en réduisant ses formations tout en gardant le standard nécessaire au sapeur-pompier est actuellement en réflexion ;
- Engagement du personnel communal : la Commune inclut toujours dans les mises au concours la demande que le futur employé intègre le bataillon du SDIS. Cette condition ne peut toutefois pas être imposée au futur employé.

A l'heure actuelle, le SDIS n'a connu aucune défaillance malgré les effectifs bas et toutes les interventions nécessaires ont pu être réalisées. Si la situation devait perdurer ou continuer à se dégrader, il sera sans doute nécessaire d'engager des pompiers permanents (professionnels) et il se

posera alors notamment la question de l'augmentation des charges supplémentaires dans le budget communal.

Contrat de prestation avec les autres communes :

La Municipalité souligne que le site de Sainte-Croix a la gouvernance complète de tout ce qui est fait sur Balcon du Jura et dans la région Pied de la côte en termes de défense incendie et de secours. C'est un modèle de fonctionnement unique, où sont engagées les communes de Bullet, Mauborget, Tévenon et Grandevent. Une consultation entre les Communes membres permet d'assurer une bonne communication et une mise en place d'un service qui fonctionne à la grande satisfaction des usagers.

12. SERVICES INDUSTRIELS

Augmentation de la consommation électrique des stations de relevage et de la STEP :

Plusieurs faits expliquent l'augmentation de cette consommation en 2020 :

- les pompes de certaines stations de relevage ont connu des problèmes techniques ;
- des eaux « parasites » sont venues perturbées le travail des stations de relevage sur le plateau des Granges. Alors que la région est en séparatif depuis quelques années, des eaux claires ont été retrouvées dans les eaux usées, particulièrement à La Chaux. Des études vont être menées par le service pour comprendre ce phénomène et y remédier ;
- à Sainte-Croix, une partie du réseau d'eau est encore en unitaire et si des périodes de mauvais temps perdurent, cela impacte le traitement des eaux à la STEP.

Fourniture en eau et nouveaux forages :

Des sondages de reconnaissance ont été effectués à la Mouille-Faison (dans les champs au-dessus du centre sportif) en 2018 dont il est ressorti la présence d'un aquifère propice à un captage d'eau potentiel. Le débit a été estimé à 800 litres/minute avec une bonne réalimentation de la réserve d'eau, alors que ces travaux ont été effectués durant une période d'étiage. Un forage à 140 m de profondeur, ainsi que l'installation d'une pompe étaient prévus en 2020, selon préavis n°20-07. À la suite de la faillite de la société Augsburger, qui avait obtenu l'adjudication du projet, les travaux sont repoussés au printemps-été 2021. Le potentiel de cette source semble intéressant pour l'approvisionnement en eau pour la Commune, mais seuls les résultats des prochains essais permettront de conclure si la source peut être exploitée ou non. Tous les ouvrages de captage actuels sont vieillissants, et nécessiteraient de très gros investissements pour leur remise en état. La réussite des essais dans ce nouveau captage permettrait de fournir un volume d'eau supplémentaire bienvenu pour la Commune et de surseoir à certains travaux de rénovation des installations existantes.

13. OFFICE DU TOURISME – AGENCE ADNV DE SAINTE-CROIX

Développement de l'affichage touristique :

Notre région possède des atouts touristiques indéniables (la fréquentation de l'année écoulée en termes de touristes en est une preuve supplémentaire), la COGES s'interroge sur le manque d'affichage touristique accueillant et vantant les services, infrastructures et artisans locaux, tant aux entrées de notre localité que dans les rues de celle-ci. Une réflexion est en cours au niveau de la Commune, et la signalétique est un axe du masterplan développé pour notre région. Ce plan de signalisation régional, financé par le Canton, est porté à ce jour par Mme Paillard, responsable de l'agence ADNV de Sainte-Croix et porte sur trois phases :

Phase 1 : identification des endroits qui accueilleront des panneaux d'accueil et d'entrée sur le Balcon du Jura. Le dossier complet des lieux identifiés a été envoyé au DGMR et lesdits panneaux devraient pouvoir être posés cette année encore.

Phase 2 : développement du guidage routier permettant aux usagers de passage d'identifier les points d'intérêt qui peuvent être rejoints à et depuis Sainte-Croix.

Phase 3 : développement d'une signalétique piétonne référençant les activités et prestations disponibles sur la région.

Tout ce plan de signalisation, guidé par le Canton, suit des règles strictes et demande du temps pour son développement. Un préavis sera proposé dès que possible au Conseil concernant la mise en place de la signalétique interne au village, tant piétonne que routière.

Accès au domaine skiable des Rasses :

Les forts afflux de cet hiver, s'ils sont réjouissants pour la santé financière de notre domaine skiable, ont malheureusement occasionné des problèmes au niveau de la circulation et des parkings. Interrogée sur la mise en place de la navette de bus hivernale, la Municipalité répond que celle-ci (des Replans aux Rasses) a été organisée et mise en place le premier week-end d'ouverture des installations. Le Canton, dans les conditions sanitaires difficiles, a demandé une limitation de la station à 80% de sa capacité d'accueil et l'interdiction de la navette de transport. La situation est donc indépendante de la volonté des exploitants, qui n'ont pu que prendre acte de cette demande cantonale. L'infrastructure existe et fonctionne, même si la nécessité pour les Remontées mécaniques de devoir commander la navette minimum 3 jours avant auprès de TRAVYS pose certains problèmes de planification. Le coût de ce service est de Frs. 800.- à Frs. 1'000.- pour une seule journée. La Municipalité réfléchit s'il est véritablement nécessaire de développer une infrastructure de transports plus grande (et donc plus coûteuse) pour quelques week-ends par année seulement, ou s'il ne faudrait pas accepter de devoir fermer la station lorsqu'elle atteint ses capacités d'accueil, comme le font d'autres stations. Il est clair toutefois que la communication doit s'étendre également sur les autres activités hivernales de notre région, telles les pistes de ski de fonds de L'Auberson ou les possibilités d'effectuer des randonnées en raquette au départ de divers parkings régionaux. Une chose est sûre : ces belles affluences démontrent que notre offre touristique est connue et que les retombées économiques sur les commerçants locaux sont bienvenues.

Présentation de M. Hall et du masterplan touristique :

La COGES a eu le plaisir de faire la connaissance de M. Laurent Hall, chef de projet pour le masterplan touristique régional (publié en 2019). Engagé au 1^{er} décembre 2020, il travaille à 80% dans les locaux de l'agence ADNV, avec un contrat d'une durée de 2,5 ans, renouvelable. Depuis sa prise de fonction, M. Hall a pris connaissance des documents existants, les réflexions sur le développement d'un tourisme régional 4 saisons étant menées depuis plusieurs années. Actuellement, il travaille sur la mise à jour du masterplan et l'identification des prochaines étapes de travail. Une fois ce document mis à jour et l'aval du Canton obtenu, un comité de pilotage sera constitué et une présentation publique organisée par l'ADNV dans le courant de cette année.

Réorganisation du personnel aux Remontées mécaniques :

Depuis plusieurs années, les Remontées mécaniques avaient engagé un responsable des installations techniques sur base d'un contrat fixe. Les coûts étaient ainsi constants, même durant les saisons connaissant peu ou pas d'enneigement. Une réflexion a été menée au sein du comité de la Société

coopérative quant à l'avenir de cette collaboration. Il a été décidé de privilégier un engagement saisonnier pour tout le personnel, y compris le responsable technique qui travaille dès le mois d'octobre (préparation des pistes, entretien des machines) jusqu'au mois de mai-juin (finalisation du démontage, nettoyage et entretien des installations).

Gestion de la piscine des Replans et projet de rénovation :

Le nouveau comité, présidé par M. Béguin, est entré en fonction. La nouvelle saison verra l'arrivée de deux tenanciers : un pour la buvette et un pour la piscine. Un comité de rénovation, constitué des membres de la Coopérative, de l'administrateur des remontées mécaniques et du chef de projet masterplan touristique, a été mis en place. Une synergie des activités entre la piscine et les remontées mécaniques est essentielle pour devenir éligible à une éventuelle aide pour les régions de montagne (aide LADE), qui demande un cadre de tourisme 4 saisons. Le cahier des charges de l'architecte est en cours d'établissement et M. Pahud informe qu'un préavis devrait pouvoir être présenté au Conseil cette année encore, dans le but de pouvoir débuter les travaux de rénovation dès 2023. M. Pahud ajoute qu'il n'y aura pas de piscine couverte aux Replans. Les frais d'investissement (plus de 12 millions), mais également les frais de fonctionnement annuels de ce type d'infrastructure sont trop élevés pour le budget communal.

A la question de savoir si le mode de fonctionnement des coopératives est encore fonctionnel de nos jours ou s'il ne faudrait pas privilégier une prise en main communale, la réponse de M. Pahud est claire : le système fonctionne et la Municipalité désire le faire perdurer car il permet de garder le lien avec la population et de continuer de l'intéresser au développement des infrastructures existantes. Les comptes et les aspects techniques sont d'ores et déjà gérés par la Commune depuis plusieurs années.

14. ENTRETIEN AVEC LA MUNICIPALITÉ

Cet entretien final avec la Municipalité s'est fixé trois axes : avancement des observations et vœux émis par la précédente COGES ; bilan de l'avancement du programme de législature 2016-2021 ; questions encore en suspens.

A. AVANCEMENT DES OBSERVATIONS ET VŒUX ÉMIS PAR LA PRÉCÉDENTE COGES

Observation : la Municipalité est priée de renseigner le Conseil communal sur les démarches à venir qu'elle entend entreprendre pour faire appliquer les lois dans le cadre du dossier « Doma Habitare »
➔ cf. *Chapitre 5. Urbanisme*, dans le présent rapport.

Vœux :

Augmentation de l'aide aux énergies renouvelables : le Canton augmente de 0,18 cts à 0,60 cts le kW/H. Il a été décidé de ne pas augmenter le fonds communal existant, qui fonctionne et est régulièrement utilisé. Une réflexion doit être menée quant à l'opportunité de l'augmenter ou de profiter de développer d'autres formes d'actions, telles que les centrales solaires participatives présentées dans la motion du groupe PLR.

Remise en place d'une aide pour refaire les façades et rénovations : une partie de l'augmentation pourrait être un fonds d'aide à la rénovation, incluant les aspects énergétiques. Un préavis PLR déposé dernièrement va dans ce sens.

Révision et entretien des différentes places d'arrêt (bancs, places de pique-nique, etc...) : cf. *Chapitre 6. Secteur forêt* du présent rapport.

Régler le problème d'insalubrité des pigeons : le garde-faune a procédé à une série d'abattages dans le courant de l'année, pour réguler la population des volatiles. Des personnes, dont des résidents de l'EVAM, ne comprenant pas l'impact sanitaire de cette prolifération, continuent toutefois de les nourrir. Le problème va rapidement se représenter. La Municipalité va intervenir auprès de l'EVAM et les contacts avec le garde-faune sont réguliers.

Encourager la diffusion du réseau de chauffage à distance et en informer la population : le RSBJ, un important consommateur, vient de rejoindre le réseau. La communication a été faite par le biais du journal de Sainte-Croix. Le couvert à plaquettes sis à la Combe-de-Ville fera l'objet d'un préavis pour effectuer un agrandissement de 2/3 de sa capacité actuelle, afin de faire face à cette augmentation de consommation de plaquettes.

Reprendre et garder à jour les vœux des années précédentes : le suivi est fait.

Avoir un suivi de tous les motions et postulats et en permettre l'accessibilité aux membres du Conseil communal : ces informations ont été intégrées en page 10 du *Rapport de gestion* établi par la Commune. Il manque toutefois la vision de l'état du traitement de la demande, qui sera intégré pour les prochaines années.

B. BILAN DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2016-2021

La législature actuelle touchant à sa fin, la COGES a demandé à être informée du statut des actions en cours ou non réalisées lors du bilan à mi-parcours en 2019. Les différents points en suspens ont été passés en revue, mais ne sont pas repris dans ce rapport car un bilan final du programme de législature sera présenté par la Municipalité lors du conseil du mois de juin prochain.

C. QUESTIONS ENCORE EN SUSPENS

Circulation routière et pollution sonore :

La COGES demande si des tests de niveau de bruits sur les axes routiers ont déjà été menés. Une étude sur le bruit occasionné par le passage de la route a été effectuée en 2018-2019, conjointement avec le Canton, sur le tronçon cantonal menant de Vuiteboeuf jusqu'à la douane de L'Auberson. Le résultat de cette étude démontre que, lors d'une future réfection de la route, la pose d'un tapis de roulement phono-absorbant de type macro-rugueux devra être faite. Le résultat des relevés aurait pu déboucher sur des mesures beaucoup plus lourdes (par exemple changer les fenêtres de double en triple vitrage pour toutes les habitations situées le long de la route, à charge de la Commune !) et la situation le long de cet axe routier est considérée comme assez bonne. Cette étude n'a rien à voir avec les nuisances sonores de certains types de véhicules non conformes. Seule la gendarmerie est habilitée à contrôler et arrêter les contrevenants dans ce genre de cas de figure.

Ancienne usine Reuge – la Baz :

La COGES a demandé à la Municipalité d'expliquer la marge de manœuvre d'une collectivité publique dans le cadre d'une occupation illicite d'un site privé et de définir les relations avec le Collectif présent sur ces lieux depuis une année.

La marge de manœuvre communale et celle du propriétaire sont très réduites : une dénonciation peut être faite à la gendarmerie en cas de trouble à l'ordre public ou si l'usage et l'état du bâtiment n'est pas conforme aux règlements en vigueur. C'est au propriétaire des lieux d'effectuer les démarches nécessaires pour l'expulsion des utilisateurs des locaux, mais le délai entre l'arrivée des gens dans les lieux et l'annonce à la gendarmerie pour intervention est très court. Si ce délai est outrepassé, la

procédure prend plus de temps. La Municipalité invite les propriétaires à ne pas laisser de bâtiments trop longtemps en friches et rappelle qu'ils sont responsables de tout accident qui pourrait arriver sur le site durant son occupation illicite. Les poursuites qui pourraient en découler seront faites envers le propriétaire.

Du point de vue juridique, des questions demeurent ouvertes quant à l'utilisation ou non du site durant la nuit et, le cas échéant, quant au(x) lieu(s) où séjournent les membres du collectif s'ils ne dorment pas sur le site. Toute personne qui séjourne à Sainte-Croix doit soit s'annoncer à l'Office de la population pour un emménagement de longue durée, soit payer une taxe de séjour dans le cas d'une installation occasionnelle, comme c'est le cas pour les touristes séjournant chez nous.

Des discussions ont été menées dès le début de l'utilisation du site entre la Municipalité, le représentant du propriétaire et les membres de la BAZ. Le contrat de confiance qui avait été agréé entre les parties n'a pas été respecté du point de vue de la Municipalité, qui a fait part de son mécontentement. Une visite de la commission communale de salubrité va être organisée dans les locaux, en présence du représentant du propriétaire et de membres du Comité de l'association qui gère le site, afin d'identifier les non-conformités du bâtiment. La Municipalité a toujours fait preuve d'une égalité de traitement dans la population et il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures sur le territoire communal. Les infractions qui seront observées seront dénoncées aux autorités compétentes, avec injonction d'une mise en conformité des lieux. Si rien ne se fait, des poursuites légales pourraient être entreprises envers le propriétaire des lieux et/ou le Comité de l'association et la fermeture ferme et définitive des lieux demandée.

Préavis assainissement de la Gittaz :

À la suite des différentes interpellations émises durant les derniers Conseils, mais également de différents courriels et courriers reçus, les membres de la COGES ont demandé à pouvoir étudier les documents relatifs à la convention signée entre la Municipalité de Sainte-Croix et Romande Energie SA (RESA). Des copies nominatives conformes ont été remises aux membres de la COGES. Après avoir parcouru ces documents et après une présentation effectuée par M. Roten, différentes remarques et questions ont émergé :

- L'assainissement de la Gittaz n'est pas lié au projet des éoliennes. Si ce dernier ne se fait pas, le préavis de Frs. 3'800'000.- accepté par le Conseil au mois de décembre dernier sera effectif et les travaux effectués ;
- Le projet d'assainissement profite à l'agriculture (75% de l'eau amenée étant utilisée pour le bétail), mais également aux habitants (eau potable, défense incendie, mise en conformité de la séparation des eaux claires et eaux usées) ;
- Si le parc éolien devait se faire, une participation financière de RESA à hauteur de Frs. 2'125'000.- sera versée à la Commune de Sainte-Croix, selon la convention signée ;
- La convention signée entre les deux parties est caduque si les travaux d'assainissement ne se font pas ou si le parc éolien ne se réalise pas ;
- Les améliorations foncières sont-elles informées du contenu de la convention, notamment la participation financière de Frs. 2'125'000.- de RESA ? Pas encore mais ce sera fait d'ici leur venue le 19 mai prochain. Le montant (estimé actuellement à Frs. 800'000.-) devra être calculé avec tous les éléments en mains (montant selon préavis, participation possible de RESA). Un constat : la convention avec RESA concerne tous les éléments qui ne portent pas sur le domaine agricole, qui est la grosse partie des travaux d'assainissement de la Gittaz. Cela laisse augurer un bon taux des améliorations foncières qui prennent en compte seulement la distribution d'eau potable, y compris pour le bétail ;

- Les permis de construire et de transformer délivrés pour des travaux éventuels au hameau de la Gittaz sont actuellement délivrés avec la condition stricte que les travaux de raccordement au réseau d'eau potable et la séparation des eaux claires et usées soient effectués rapidement ;
- Le calendrier des événements a laissé planer un doute sur les intentions de la Commune de cacher des informations au Conseil : la commission statuant sur le préavis s'est réunie le 25 novembre ; la convention avec RESA a été signée le 3 décembre 2020 ; le Conseil a accepté le préavis le 14 décembre 2020, sans qu'il soit fait mention de la convention tout juste signée par RESA. Réponse de la Municipalité : cette convention ne rentre pas en ligne de compte avec la question de l'assainissement des Gittaz mais permet, si le parc éolien voit le jour, d'améliorer le côté financier de l'assainissement et du préavis ;
- Concernant les plus-values évoquées dans la convention avec RESA, qui seront entièrement à charge de la Commune, la Municipalité précise avoir fait le choix d'être le maître d'œuvre des travaux et de les suivre, afin de garantir une qualité répondant aux standards communaux. En contrepartie, le maître d'œuvre doit assumer le risque de la réalisation. La Municipalité précise que les préavis chiffrés pour les investissements prennent en compte tous les imprévus possibles ;
- Le Conseil communal pourrait-il faire casser le résultat des votes du Conseil du mois de décembre 2020 ? La demande de révision devrait être justifiée clairement, en prenant un compte un vice de forme, mais même dans ce cas il n'est pas assuré que la Municipalité puisse faire quoi que ce soit contre une décision du Conseil, car ses décisions ne peuvent pas être remises en cause par l'exécutif.

M. Guignard intervient en faisant remarquer que les travaux de la Gittaz ont été repoussés des années à cause des différentes procédures lancées après la votation positive pour les éoliennes. Ces travaux doivent être faits, avec ou sans le parc éolien, car il en va du bien-être des habitants de notre Commune. Si la négociation avec RESA ne s'était pas faite avant la décision finale du Tribunal fédéral, il y a de forts risques que les montants engagés par RESA auraient été beaucoup plus faibles. Il fallait s'assurer, si les éoliennes doivent se faire, d'avoir des conditions financières les plus favorables possibles pour notre Commune et d'en tirer le meilleur parti possible pour nous.

A l'issue des discussions, la COGES remercie la Municipalité pour les renseignements obtenus et lui signale que la non-communication immédiate quant à la signature d'une convention avec RESA lors du Conseil communal du 14 décembre 2020 a abouti une situation de forte tension et de suspicion de certains Conseillers. Elle demande que cette situation regrettable ne se reproduise pas à l'avenir. Aucune autre mesure particulière n'est demandée sur ce dossier par aucun des participants présents.

15. VISITES

Durant l'après-midi du 5 mai, les membres de la COGES ont pu se déplacer sur plusieurs sites pour effectuer des visites fort intéressantes : archives communales réorganisées ; stockage des plaquettes, dépôt déchets terreux et déchetterie Combe-de-Ville ; locaux des services communaux sur le site des anciens abattoirs.

16. REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier toutes les personnes rencontrées durant la semaine, ainsi que pour la bonne qualité du *Rapport de gestion* établi par les autorités. Le travail de la Commission n'aurait pas été possible sans la grande disponibilité de la Municipalité, des chefs de services et de secteurs, des responsables des écoles, de la gendarmerie et du SDIS. Nous adressons des remerciements particuliers à Mme Sinisi, à M. Sandoz et à M. Frey, accompagnés des municipaux et des chefs de service respectifs, pour le temps qu'ils nous ont consacrés lors des visites très intéressantes du mercredi après-midi.

Malgré une année très particulière, fortement impactée par le COVID, nous avons pu constater que la Commune est gérée sans dysfonctionnement. Nous tenons à saluer l'adaptation, la réactivité et le professionnalisme de tous les employés communaux, quel que soit leur service, des écoles, de la gendarmerie et des membres de la Municipalité au fil des mois écoulés, afin d'assurer à la population que les services de base puissent être maintenus malgré des restrictions dues à l'épidémie.

La COGES tient également à remercier la Municipalité d'avoir pris au sérieux les soucis engendrés par les incivilités des plus jeunes depuis quelques années et d'avoir mis sur pied la commission Prévention/Sécurité pour y faire face et de renouer le lien avec les familles pour trouver des solutions à ces problèmes. Nous nous réjouissons d'être tenus au courant de leurs actions et de l'évolution de la situation.

17. OBSERVATIONS ET VŒUX

A l'issue de la semaine de gestion, les membres de la COGES ont transmis certains vœux à la Municipalité :

OBSERVATION : relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à faire des réserves.

DomaHabitare : la COGES demande à la Municipalité de tenir les Conseillers au courant de l'avancement de l'obtention du permis de construire selon la nouvelle mise à l'enquête et de vérifier la conformité des travaux par rapport aux plans déposés.

Passage à piétons en bas de la rue du Tyrol : bien que reconnu aux normes par le Canton, il pose des soucis de sécurité pour les usagers. La COGES demande à la Municipalité de réfléchir à une sécurisation rapide et adéquate de la zone, même s'il s'agit d'une solution intermédiaire dans l'attente des travaux d'assainissement de la rue du Tyrol.

VŒU : invite la Municipalité à étudier la possibilité d'entreprendre un travail ou une réforme. Il n'a pas de caractère impératif.

Envoyer un courrier aux propriétaires de chiens, en même temps que la facture pour la taxe annuelle, afin de rappeler les règles en vigueur concernant le ramassage des crottes.

Réfléchir à la sécurisation des axes routiers en zones habitables pour tous les usagers et étudier les possibilités de ralentir le trafic en conséquence, malgré le transit agricole et les travaux de déneigement.

Rallonger le temps d'entretien avec les représentants du tourisme pour les prochaines COGES, minimum une heure trente, surtout durant ces années de développement du tourisme 4 saisons.

Poursuivre les discussions avec la société TRAVYS pour s'assurer de trouver une solution cohérente pour les transports scolaires et éviter à l'avenir de voir un projet d'extension de notre Commune entravé par la construction de halles techniques (cf. PPA Gare) ou autres édifices.

Déneiger et nettoyer plus régulièrement les caniveaux le long de la rue de L'Auberson, afin d'éviter une accumulation de déchets qui les fait déborder en cas de fortes pluies.

S'assurer, lors du déneigement de la route traversant L'Auberson et le long de l'Avenue de Neuchâtel, de veiller à garder le trottoir libre d'accès au moins d'un côté de la rue, afin de permettre aux élèves de parcourir en toute sécurité le chemin pour l'école.

18. CONCLUSION

In fine, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous recommande,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion,

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2020 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

La rapporteuse de la commission : Rachel Gueissaz

Sainte-Croix, le 25 mai 2021